

**PROCES-VERBAL
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MARS 2023**

Le Service Assainissement Collectif du SIVOM de la Région Minière a tenu le 14 mars 2023 à 09H30 son Assemblée Générale, à la Salle des Fêtes à Bézenet.

Treize délégués assistaient à cette réunion. M. PILARD, Directeur Général des Services, Mme EYRAUD, Directrice du pôle administratif, M. WEGRZYN, Directeur des services techniques et Mme ROHAC, Chargée de communication, participaient également à la réunion.

M. Guy COURTAUD, le Président, remercie l'ensemble des délégués de leur présence puis aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

Mme TOUZEAU Christiane est désignée secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés :14

AC-2023-1-1 – APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE :

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 à l'approbation des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

AC-2023-1-2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION AC 2022 :

Les chiffres sont en parfaite concordance avec le compte administratif. Le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

Approuvé à l'unanimité.

AC-2023-1-3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. AGEORGES William, élu Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Courtaud Guy, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif et arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif, en parfaite conformité avec le Compte de Gestion du Receveur.

Approuvé à l'unanimité.

M. Montgiraud, demande si de nouvelles communes souhaitent déléguer la compétence AC au Sivom. La commune de Louroux de Bouble serait éventuellement intéressée pour le faire.

AC-2023-1-4 - AFFECTATION DES RÉSULTATS AC 2022 :

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

AFFECTATION DE RESULTATS 2022

BUDGET - Assainissement Collectif

FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	579 131,58
Recettes réalisées	582 145,71
Résultat de l'exercice n	3 014,13
Résultat reporté de l'exercice n-1	371 686,63
Situation nette au 31/12/n	374 700,76
INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	2 033 623,69
Recettes réalisées	2 526 520,11
Résultat de l'exercice n	492 896,42
Résultat reporté de l'exercice n-1	450 369,49
Situation nette au 31/12/n (art. 001)	943 265,91
RESTES A REALISER	
Restes à réaliser Dépenses	525 731,43
Restes à réaliser Recettes	996 389,80
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
AFFECTATION DE RESULTATS	
Excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068)	0,00
Résultat de l'exercice n à reporter (art. 002)	374 700,76

Le Comité Syndical décide d'affecter les résultats suivants au budget Régie AC 2023 :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 374 700,76 €

Approuvé à l'unanimité.

AC-2023-1-5 – VOTE DU BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023 :

Le budget présente un équilibre entre les dépenses et les recettes de 1.088.084,76 € en section de fonctionnement et de 3.380.373,32 € en section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité.

Julien Pilard précise, que malgré les fortes augmentations, les tarifs de l'eau ont été maintenus.

Une fois l'ordre du jour épuisé, la séance était levée par M. COURTAUD à 10H30.

La secrétaire de séance,
TOUZEAU Christiane



Le Président,
COURTAUD Guy

